



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2022
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément à l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 26 août 2022, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur d'informer le Secrétaire général, conformément au paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 2345 (XXII) de l'Assemblée générale, annexe), que des éléments appartenant à un objet spatial ont été découverts sur le territoire australien.

Le 9 juillet 2022, lesdits éléments sont tombés sur une propriété privée située dans le sud-est de l'Australie, à proximité de la ville de Jindabyne (Nouvelle-Galles du Sud).

Ces éléments ont été portés à l'attention du Gouvernement australien en juillet 2022. Le Gouvernement australien les a examinés et pense qu'ils pourraient provenir d'un objet spatial, et plus précisément de la soute d'une capsule SpaceX Dragon (indicatif international 2020-084A) lancée le 16 novembre 2020 depuis le Centre spatial Kennedy. Les trois éléments, dont on trouvera la description à suivre, étaient éparpillés sur une distance totale de 18,73 miles nautiques (34,68 kilomètres) :

1. Un élément mesurant environ 1 050 x 900 millimètres et composé de titane, d'acier, d'aluminium, de fibre de carbone et de matériaux isolants. Il s'agit d'un élément plat, légèrement incurvé, pesant environ 20 kilogrammes.
2. Un élément mesurant environ 3 200 x 80 x 580 millimètres et composé de titane, d'acier, d'aluminium, de fibre de carbone et de matériaux isolants. Il s'agit d'un élément triangulaire pesant environ 100 kilogrammes.
3. Un élément mesurant environ 2 100 x 750 millimètres et composé de titane, d'acier, d'aluminium, de fibre de verre, de fibre de carbone et de matériaux isolants. Il s'agit d'un objet incurvé, de forme semi-circulaire, pesant environ 35 kilogrammes.



Ces éléments ne semblent pas être de nature dangereuse ni délétère. Ils sont conservés chez un particulier. Le Gouvernement australien estime que les États-Unis d'Amérique sont l'autorité de lancement et l'État d'immatriculation.

En application du paragraphe 1 de l'article 5 de l'Accord susmentionné, le Gouvernement australien fera officiellement part au Gouvernement des États-Unis de cette découverte.
